

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=oOo=---

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

---=oOo=---

L'an deux mille quinze, le 27 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 20 mars 2015, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, DENIAU, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, FICHOU, MEYER, ROCHARD, TARDIF et THEBAULT.

Mandant : Madame COTTEREAU

Mandant : Madame DEPRESLE

Mandant : Monsieur ROBINAULT

Mandant : Monsieur SARLAT

Mandataire : Madame AUTISSIER

Mandataire : Monsieur THEBAULT

Mandataire : Monsieur BÉNIS

Mandataire : Madame FEUDÉ

Secrétaire de séance : Madame VITORIA

---=oOo=---

OBJET N°1-03-2015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL -

Après délibération, le Conseil municipal, par **15 voix pour et 3 abstentions**, **APPROUVE** le compte administratif 2014 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 1 334 557.18 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 1 597 881.71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 263 324.53 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: 90 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 353 324.53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 1 254 001.27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 1 092 429.61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: - 161 571.66 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: 137 893.56 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: - 23 678.10 €

OBJET N°2-03-2015 : COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

RESULTAT DE CLOTURE 2014

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	: 353 324.53 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	: - 23 678.10 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 329 646.43 €

OBJET N°3-03-2015 : COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS ANNEXES 2014

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes administratifs 2014 comme suit :

➤ **ZAC HEDE-BAZOUGES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 2 830.91 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: - 2 830.91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: - 64 049.95 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: - 66 880.86 €

➤ **GENDARMERIE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 9 030.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: - 9 030.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: - 9 030.00 €

➤ **LOTISSEMENT LES COURTILS 2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 0.00€
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: 236 952.13 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 236 952.13 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: - 16 334,08 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: - 16 334,08 €

➤ **ASSAINISSEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 68 404.88 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 115 273.15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 46 868.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 46 868.27 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 103 102.65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 173 191.73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 70 089.08 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	:- 106 374.20 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	:- 36 285.12 €

OBJET N°4-03-2015 : COMPTES DE GESTIONS BUDGETS ANNEXES 2014

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes administratifs 2014 comme suit :

➤ **ZAC HEDE-BAZOUGES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 2 830.91 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: - 2 830.91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	:- 64 049.95 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	:- 66 880.86 €

➤ **GENDARMERIE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 9 030.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: - 9 030.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	:- 9 030.00 €

➤ **LOTISSEMENT LES COURTILS 2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 0.00€
RESULTAT DE CLOTURE 2013	: 236 952.13 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 236 952.13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	:- 16 334,08 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	:- 16 334.08 €

➤ **ASSAINISSEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 68 404.88 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 115 273.15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 46 868.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: 46 868.27 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 103 102.65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 173 191.73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	: 70 089.08 €
RESULTAT DE CLOTURE 2013	:- 106 374.20 €
RESULTAT DE CLOTURE 2014	: - 36 285.12 €

OBJET N°5-03-2015 : AFFECTATION DE RESULTAT 2014 – BUDGET PRINCIPAL -

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le résultat de la Section de Fonctionnement du budget principal présente au 31 décembre 2014, un excédent de 353 324.53 € et que le résultat d'investissement est déficitaire de 161 571.66 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de cet excédent à la Section d'investissement **soit la somme de 263 324.53 €** qui sera inscrite au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés – du Budget Primitif 2015 -

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

OBJET N°6-03-2015 : AFFECTATION DE RESULTAT 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT –

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le résultat de la Section de Fonctionnement du budget assainissement présente au 31 décembre 2014, un excédent de 46 868.27 € et que le résultat d'investissement est déficitaire de 36 285.12 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent à la Section d'investissement **soit la somme de 46 868.27 €** qui sera inscrite au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés – du Budget Primitif 2015 -

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

OBJET N°7-03-2015 : TAUX D'IMPOSITION 2015

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité** :

- de **MAINTENIR** les taux d'imposition 2015 comme suit :
 - Taxe d'habitation : **14,36 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **16,87 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **33,39 %**

OBJET N°8-03-2015 : ADHESIONS 2015 – PARTICIPATIONS 2015 -

Monsieur le Maire rappelle qu'à la commission finances du 4 février 2015, il a été proposé de fixer les participations intercommunales, les adhésions pour l'année 2015.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le tableau ci-annexé.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité**, **VALIDE** le tableau ci-annexé et **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES - 6554 -	PARTICIPATIONS 2015
OSVIDH	2 662.50
COS 35	3 000.00
SIVOM DU CANTON DE HEDE	365.21
COMICE AGRICOLE	1 370.00
FONDATION DU PATRIMOINE	500.00
MAINTENANCE ECLAIRAGE - SDE -	5 950.00
SYNDICAT DU LINON	8 595.00
TOTAL	22 442.71
ADHESIONS - 6281 -	ADHESIONS 2015
FONDATION DU PATRIMOINE	100.00
ASSOCIATION DES MAIRES	789.65
CANAUX DE BRETAGNE	408.00
FEVILDEC	125.00
BRUDED	532.50
	1 955.15

OBJET N°9-03-2015 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 en section de fonctionnement pour un montant de **1 591 801 €** (Dépenses et Recettes) ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 en section d'investissement pour un montant de **509 388.10 €** (Dépenses et Recettes)

OBJET N°10-03-2015 : BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2015

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les Budgets primitifs 2015 suivants comme suit :

➤ **BUDGET ZAC HEDE-BAZOUGES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 72 880.86 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 72 880.86 €

➤ **GENDARMERIE**

DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT	: 119 290.00 €
RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	: 119 290.00 €

➤ **LOTISSEMENT LES COURTILS 2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 236 952.13 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 236 952.13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 16 334,08 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 16 334,08 €

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	: 125 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	: 125 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	: 130 968.27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	: 130 968.27 €

OBJET N°11-03-2015 : PROGRAMME VOIRIE 2015 – ESTIMATION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de **RETENIR** la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (Service Voirie) pour un montant de **35 450.64 € TTC** pour les devis suivants :

. Modernisation 3 Côte de la Motte	: 869.40 € TTC
. Modernisation VC de la Rabine	: 28 945,20 € TTC
. Pluvial de la station	: 1 468.20 € TTC
. Réseau d'eaux pluviales Rue Guillaudot	: 1 503,84 € TTC
. Réalisation de 2 ralentisseurs	: 1 728,00 € TTC
SOUS TOTAL	: 34 514.64 € TTC
. Maçonnerie pilier ancienne Mairie Bazouges	: 936.00 € TTC
TOTAL	: 35 450.64 € TTC

- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2015 – Compte 2315 – Programme 192 – Voirie - et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, la convention de mandat correspondante et toute pièce se rapportant à ce dossier.

OBJET N°12-03-2015 : MISE A DISPOSITION DE VEHICULES COMMUNAUX SANS CHAUFFEUR – FIXATION DU PRIX DU KILOMETRE PARCOURU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2011, le Conseil municipal a approuvé une convention de mise à disposition de véhicules communaux sans chauffeur.

Bien que le prix du kilomètre parcouru figure dans la convention, Monsieur le Trésorier de Tinténiac nous demande de délibérer sur le tarif du kilomètre parcouru qui est facturé aux utilisateurs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de **FIXER** le prix à **0,16 centimes d'euros par kilomètre parcouru**.

OBJET N°13-03-2015 : AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LANRIGAN AU SYNDICAT DU BASSIN DU LINON

La Commune de Lanrigan par délibération en date du 5 novembre 2014 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du bassin du Linon.

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le comité syndical a émis un avis favorable à cette adhésion.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** de donner un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Lanrigan au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

**OBJET N°14-03-2015 : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE – CHEMINS DE LA PETITE
MAGDELEINE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL ET DECLASSEMENT EN VUE D'ECHANGE ET DE
CESSION**

Monsieur Daniel RINGOT, propriétaire d'une maisonnette à la Petite Magdeleine, a sollicité la Commune, pour acquérir une portion de l'ancien chemin de ce village qui borde en partie sa maison et en partie la parcelle A131. Il s'avère que le chemin actuel est établi depuis de nombreuses années sur la parcelle A 131 et qu'il n'appartient pas à la Commune. La Commune souhaite donc aujourd'hui régulariser l'ensemble de ce dossier avant de décider des conditions et des limites d'une éventuelle cession au profit de Monsieur Ringot.

Il est demandé aux propriétaires de ce chemin, assiette actuelle du chemin utilisé par le public, sa cession gratuite au profit de la Commune qui, en contrepartie, leur cédera en échange le côté droit de l'ancien chemin pour la partie qui borde leur parcelle.

La délibération du Conseil municipal prend acte de la cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle 020 A 131 et autorise la mise à l'enquête de classement dans le domaine communal de ladite parcelle ainsi que le déclassement de l'assiette de l'ancien chemin en vue de sa cession au profit des héritiers Lévêque, de Monsieur Daniel Ringot ou successeur et de Monsieur et Madame David Rault.

Après délibération, le Conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** l'échange à titre gratuit entre la partie droite l'ancien chemin au profit des Héritiers Lévêque au droit de leur parcelle n°828 et l'assiette complète du chemin actuel établi sur leur parcelle A131 au profit de la Commune de Hédé-Bazouges ; la Commune prenant à sa charge l'ensemble des frais afférents à cet échange, **DECIDE** de conserver la propriété de la totalité du côté sud de l'ancien chemin actuellement constituée du fossé d'écoulement des eaux du hameau de La Petite Magdeleine , **ACCEPTE** la cession à titre onéreux de la partie l'est de l'ancien chemin au profit de Monsieur Daniel Ringot et successeur et de la partie ouest au profit de Monsieur et Madame David Rault. La cession se fera sur la base de **0.23 € le m²** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir au géomètre pour déterminer les surfaces des différentes portions des chemins et **DESIGNE** la SCP Géomètres Experts (Debost-Lechaux-Le Moigne) à Cesson-Sévigné , **DECIDE** de soumettre à enquête publique le déclassement de l'ancien chemin de la Petite Magdeleine en vue d'échange ou de cession et le classement du chemin actuel de la Petite Magdeleine dans le domaine communal **PREND** acte de l'accord de Monsieur Daniel Ringot et successeur et de Monsieur et Madame David Rault de régler leur part de l'ensemble des frais inhérents à l'enquête et la régularisation des actes (frais de géomètre, frais d'enquête, Indemnisation du Commissaire Enquêteur et frais de notaire) , **DESIGNE** l'étude de Maître LEGRAIN, Notaire à Hédé-Bazouges, pour rédiger les actes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET N°15-03-2015 : LA POSTE : DEVENIR DU LOCAL

Par délibération du 27 février 2015, le Conseil municipal a retenu le transfert du bureau de poste vers un Relais Poste commerçant. De fait, le local actuel se retrouvera libéré. La Commission Urbanisme du 9 mars 2015 confirme son choix pour mettre le local (actuelle Poste) à la location d'un commerçant. Actuellement la Commune perçoit un loyer annuel de 3 513,00 €.

Pour éviter toute rupture d'occupation et de location, il est proposé de trouver un commerçant qui serait intéressé pour s'installer dans cet espace par l'envoi d'annonces auprès de l'Espace Entreprise de la CCBP, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'horizons solidaires du Pays de Saint Malo.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** de mettre le local à la location auprès d'un commerçant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer des annonces auprès de l'Espace Entreprises de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, à la Chambre de Commerce et d'Industrie et au Pôle d'économie sociale et solidaire du Pays de Saint Malo.

OBJET N°16-03-2015 : PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour la campagne 2015.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour les plantations de nouvelles haies et 50 ares maximum pour les bosquets

Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas là, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.

La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager.

Les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies)

Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable.

Les bénéficiaires s'engagent à entretenir leurs plants sur une période minimale de 15 ans.

Considérant ces conditions,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** l'inscription de la Commune de Hédé-Bazouges au programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2015.

OBJET N°17-03-2015 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de son programme d'actions, le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes Bretagne Romantique reconduit cette année le dispositif « Argent de Poche » que le Conseil municipal avait accepté le 24 janvier 2014. Cette fois-ci, ce n'est plus la Communauté de Communes qui assure le financement et la coordination des missions retenues mais les communes elles-mêmes.

Cela se traduit par le versement d'une indemnité de 15 € par mission de 3h30 effectuée par les jeunes de 16 à 17 ans dans le cadre dispositif national « Argent de Poche. Il est demandé au Conseil municipal de décider de la mise en place de ce dispositif pour 8 jeunes et de créer une régie d'avances pour permettre l'indemnisation des jeunes en espèces après évaluation des chantiers.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche » tel que décrit ci-dessus , **DECIDE** de financer le dispositif « Argent de poche » à hauteur de 600.00 € pour les missions effectuées au sein de la Commune pour l'année 2015 , **CREE** une régie d'avances pour le service enfance – jeunesse et fixe le montant de l'avance à 600.00 € , **CHARGE** Monsieur le Maire de nommer par arrêté un régisseur titulaire et un suppléant dans les conditions définies ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution e la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

OBJET N°18-03-2015 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n° 03- 04 du 11 avril 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :

- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts JARDIN Hugues/MICHELIN Pauline:** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020 A N° 379– 3, Rue des Forges –Surface totale 264 m² - dont bâti 120 m² -
- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts JEGOU Jeanine/Kevin HOUGET-Emeline THUAL:** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020 B N° 668– La Petite Chenaie –Surface totale 469 m² -
- **Déclaration d'intention d'aliéner Consorts JEGOU Jeanine/MARREC Florian-LEGAY Enora:** la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020 B N° 671– La Petite Chenaie –Surface totale 493 m² -

OBJET N°19-03-2015 : QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'accord d'une subvention d'un montant de 7 000.00 € dans le cadre du Plan de relance du Département
- Zac de Hédé : Un diagnostic archéologique débutera le 13 avril 2015 et sera réalisé par l'Institut National de recherches archéologiques préventives (INRAP)
- Assemblée Générale des « Amis du Petit Patrimoine » ce samedi 28 mars 2015 à 17 heures
- Journée d'animation des Archers ce samedi 28 mars 2015
- Mini Olympiades ce dimanche 29 mars 2015 organisées par la Parents d'élèves de l'Ecole publique
- Droit individuel à la formation(DIF) pour les élus par Madame Autissier
- Bilan des « Brioches de l'Amitié » par Madame Deschamps : 320 brioches ont été vendues.
Remerciements de Madame Deschamps et du Maire aux élus et bénévoles pour leur participation.

Séance levée à 23h30